



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 23 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de Chavaroux, convoqué le 16/01/2025 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BELDA José.

**PRÉSENTS** : José BELDA, Philippe SCHAAL, Isabelle RAYMOND, Christine MERCIER, Pierre-Henri MESTRE, Noël MESTRE, Sylvette VOISSIERE

**ABSENTS EXCUSÉS** : Christelle REVIRON qui donne pouvoir à Sylvette VOISSIERE

**ABSENT** : Cécile MERROUCHE, Franck PAPARIC, Franck SABATIER

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Isabelle RAYMOND

La séance débute à 19h00

### **1° Délibération pour encaisser les chèques des repas des aînés**

Afin d'encaisser les chèques du repas des aînés qui a eu lieu le 12 janvier 25, une délibération doit être prise par le conseil municipal.

Le conseil vote à l'unanimité

### **2° Délibération concernant la mise à jour des fossés communaux à intégrer au plan d'entretien du SIA de la Rive Droite de la Morge**

Le fossé situé rue des Prés n'est pas intégré dans le plan de l'entretien des fossés. Une délibération est prise pour permettre le nettoyage de celui-ci en toute sécurité, pour les ouvriers qui interviennent sur ce lieu.

Le Conseil vote à l'unanimité

### **3° Délibération mandant le Centre de Gestion afin de mener une procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « santé »**

Le Centre de Gestion auquel nous adhérons, doit organiser des appels d'offres pour la mutuelle santé qui sera obligatoire en 2026. Une délibération est donc prise pour permettre de mener cette procédure de mise en concurrence.

Le Conseil vote à l'unanimité

### **4° Etude des possibilités de la mise en sécurité sur la route des Martres d'Artière suite à un courrier d'une administrée.**

Après avoir reçu un courrier d'une riveraine de la route des Martres d'Artière, signalant le passage de certains véhicules trop rapidement, le Conseil Municipal discute des possibilités de réduire la vitesse sur le haut de cette rue. Aucune solution n'est trouvée mais une demande auprès du Conseil Départemental est faite pour le comptage et la mesure de vitesse des véhicules

### **5° Délibération pour autoriser le maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements en attendant l'adoption du budget primitif 2025**

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses en lien avec des dépenses d'investissements, en attente de l'adoption du budget principal 2025.

### **6° Délibération pour déplacer les panneaux d'entrée de village**

Une délibération est prise par le Conseil municipal afin de déplacer les panneaux d'entrée de commune, sur la route de Lignat, route de Chappes et route d'Entraigues. Ces panneaux ne sont pas placés au bon endroit, et la vitesse n'est donc pas respectée pour une entrée d'agglomération.

Le conseil municipal vote à l'unanimité

### **7° Commissions et Syndicats**

- **Comité Syndicale du Bois de l'Aumône (SBA) :**
  - Débat et rapport sur les orientations budgétaires 2025
  - Adoption de la grille tarifaire 2025
  - Autorisation de signature pour acquisition de parcelle pour construction d'un pôle de valorisation à St clément de Reignat
  - Modification du tableau des effectifs
  
- **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont Ferrand (SIAREC)**
  - Vote des nouveaux tarifs : la part fixe sera de 14.00 € et de 0.75 € le m<sup>3</sup>
  
- **Comité du Syndicat Basse Limagne (SBL)**
  - Depuis le 1 janvier 2025 la redevance Agence de l'eau perçue sur la facture d'eau des usagers comporte une partie performance des réseaux pour inciter les collectivités à des pratiques plus vertueuses en matière d'écologie
  - Suite aux élections anticipées de MUR SUR ALLIER et malgré la réélection de Monsieur René LEMERLE dans cette commune, un nouveau vote du SBL a été nécessaire pour confirmer dans leurs fonctions le Président et l'ensemble du bureau du Syndicat.

Séance levée à 20h15

Le chantier participatif pour planter la haie route des Martres d'Artière s'est déroulé en 3 sessions sur le mois de février 2025, avec des enfants de l'école de Chappes.

Le Carnaval de Chavaroux aura lieu le 15 mars 2025